

Des travaux en projet pour cette année

À l'ordre du jour de cette première réunion de conseil municipal de l'année, les projets de travaux 2022, ont fait l'objet de demandes de subventions.

Subventions. Sous la présidence de Jean-Michel Plault, maire, les élus ont voté, à l'unanimité, les demandes de subventions pour la réalisation des projets de travaux pour l'année 2022 : nouvelle tranche de voirie, seconde tranche de la maison médicale, création d'un local technique à l'école de la Vallée, poursuite de la restauration des vitraux et mise en sécurité de l'église.

La Maison médicale réaménagée

Voirie et travaux. Les travaux d'aménagement de sécurité de la RD28, rue du Château-d'Eau et rue des Moulins étant estimés à 109.550 € HT, une subvention de 30.000 € est sollicitée au titre du Fonds départemental d'investissement (FDI) du conseil départemental, ainsi qu'une ligne de 35.700 €, au titre des Fonds de Con-



ÉGLISE. Des travaux de restauration des vitraux sont envisagés. PHOTO D'ARCHIVES QUENTIN REIX

cours de Chartres Métropole.

Réaménagement de la maison médicale. Après obtention du permis de construire, les travaux de réaménagement de la Maison médicale, 2, rue du Docteur-Boucllet, pourraient se réaliser en deux tranches cette année, en prévision d'une mise en

service en 2023. Une subvention de 50 % du coût prévisionnel de 180.000 euros HT est sollicitée auprès du Fonds de concours de Chartres Métropole. Pendant la durée des travaux, une solution de relogement des professionnels de santé est en cours d'étude.

Local technique à l'école de la Vallée. Des subventions auprès de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole et de l'État sont sollicitées pour participer aux travaux de création d'un local technique à l'école de la Vallée d'un montant prévisionnel de 93.000 €.

Rénovation de vitraux et

des travaux de sécurité à l'église. Pour la réalisation de la dernière tranche des travaux de restauration des vitraux de l'église (17.200 €) et les travaux de mise en sécurité de l'église (éclairages) 7.300 € HT, une subvention à hauteur de 50 % est sollicitée auprès du Fonds de concours de Chartres Métropole.

Subventions aux associations. Un règlement définissant le cadre d'attribution des subventions aux associations a été approuvé en réunion. Il est consultable en mairie. La commission vie associative étudiera en février, les dossiers de demandes. ■

EN BREF

Partenariat. Pour l'année 2022, la commune va étudier l'opportunité d'un partenariat avec un prestataire pour l'organisation des services périscolaires.

Restauration scolaire. La mise en place de l'espace familles pour le service de restauration scolaire va se poursuivre en 2022, pour apporter un service plus simple aux familles et tendre vers une facturation plus régulière.

Nominations. Correspondant sécurité routière : Pascal Galopin ; référent Contrat local de santé : Jean-Luc Galopin. ■